



Les bâtiments agricoles

La bergerie de Caseneuve (45) Architecte Pierre Ely

Ils sont les mal aimés de notre patrimoine rural.

Pour préserver ce qui reste et la beauté du paysage, quatre solutions :

- le maintien en l'état avec un entretien judicieux,*
- un changement d'usage à la condition qu'il respecte (?) l'aspect, le volume et les matériaux d'origine,*
- un travail architectural de talent, une mutation où les volumes, l'orientation d'origine guident la création (les exemples hélas sont rares),*
- les constructions neuves dont l'aspect et l'intégration au paysage doivent être améliorés.*

p.18

Un apiculteur sauve
une grange pyramidale

p.23

Les 1^{ères} rencontres nationales
«Bâti agricole et paysages»

Un apiculteur sauve une grange pyramidale du XV^e siècle

Texte et photos :
Virginie Brancotte, journaliste

Sylvain Vayssade est apiculteur à Pierrefitte-es-Bois, dans le Loiret. Chaque printemps, il transporte ses ruches de champs de pissenlits en forêts de châtaigniers, de Sologne en Berry, pour produire quatre miels différents. Quand en 2002, il découvre au détour d'un chemin la grange pyramidale de la Prébenderie, il en tombe immédiatement amoureux.

Après l'avoir achetée, démontée et transportée, il apprend l'art de la charpenterie pour redonner vie au bâtiment du XV^e siècle et lui rendre sa vocation agricole première.

Un «monstre» de bois et de torchis

En apercevant pour la première fois la grange pyramidale de la Prébenderie à Beaulieu-sur-Loire, l'apiculteur pense immédiatement à un énorme dos de baleine. Le bâtiment, très grand, au toit à quatre pans descendant presque jusqu'au sol, trône en plein milieu d'une cour de ferme qu'il domine largement. Son toit, défoncé par endroits, est recouvert de tuiles de pays et de tuiles mécaniques. Des briques creuses ont remplacé le torchis entre les pans de bois. A l'intérieur, les sablières ont été découpées pour laisser passer les brouettes et les outils agricoles. Tout l'espace intérieur est encombré de parois de grillages, de machines au rebut, de planchers successifs et de gravats. Amputée, rafistolée, bricolée, la charpente massive est encore impressionnante. Chaque poteau, chaque poutre lui parlent de l'histoire du pays et du travail des hommes qui ont oeu-



Le toit, crevé par endroit, laisse passer l'eau qui a rongé la charpente en plusieurs points. A l'intérieur de la grange, la charpente a été amputée et rafistolée au cours des années. Les 30.000 tuiles sont déposées avant le démontage de la charpente.

vré là. Quand les propriétaires de la grange lui apprennent qu'elle sera détruite dans les mois à venir, Sylvain se prend à rêver. L'immense espace central serait idéal pour accueillir sa miellerie, l'atelier d'extraction du miel. Le four à pain d'épices et un espace d'expositions pourraient prendre place dans les coursives. Le temps presse et Sylvain passe très vite du rêve à la réalité. En quelques semaines, il achète la grange, commence lui-même le démontage et monte un dossier de financement.

Les granges pyramidales, «petit» patrimoine paysan, n'intéressent guère les financeurs

C'est ce dont s'apercevra rapidement Sylvain en recherchant des subventions pour financer son projet. Dans le Loiret, département où se trouvait la grange et où elle sera remontée, le projet de sauvetage ne soulève qu'encouragements polis. Les quelques granges pyramidales qui subsistent dans le département ne bénéficient d'aucune protection. Si certains propriétaires investissent pour les conserver, d'autres les détruisent bonnement et simplement pour les remplacer par des bâtiments plus adaptés à l'agriculture moderne.

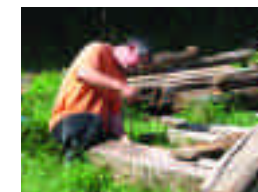
Pourtant, dans le département limi-

trophe du Cher, où se trouvent la majorité des granges pyramidales, une prise de conscience est perceptible depuis quelques années. A Vailly-sur-Sauldre, une grange a été démontée en 2000 pour être remontée, transformée en grange pyramidale, au cœur du village. Le projet a donné lieu à la mise en place par le Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne d'un «circuit des granges» et des études ont été réalisées par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.) sur ces bâtiments si particuliers. Des subventions sont accordées aux propriétaires qui souhaitent refaire leurs toitures. Cette politique, qui a fait des granges pyramidales le symbole du Pays Fort, a permis de sauver ces dernières années de nombreux bâtiments qui étaient promis à la destruction. Dans le Loiret, ce «petit» patrimoine paysan n'intéresse guère. Seul l'Architecte des Bâtiments de France tentera d'aider Sylvain en assortissant le permis de démolir la grange d'une obligation de remontage. La région Centre sera la seule institution à accepter de financer en partie le projet.

Des bâtiments du XV^e siècle aux origines mystérieuses

Pourtant, l'enjeu patrimonial est de taille. Alors que les granges pyramidales étaient autrefois répandues dans le Pays Fort, un

pays d'argile et de bocage aux confins de la Sologne et du Berry, elles ne sont plus aujourd'hui qu'une trentaine. Les datations par dendrochronologie effectuées sur les pièces de bois de deux d'entre elles ont situé leur origine en 1450 et 1505. Du haut de ces pyramides, six siècles nous contemplant ! Inadaptées à l'agriculture moderne, déstabilisées par le poids des tuiles, elles disparaissent une à une après avoir été l'élément central de toute une économie agricole. D'une grande hauteur, d'une surface dépassant cent mètres carrés, elles sont toutes conçues selon le même modèle. Autour de la structure centrale faite de trois à quatre fermes sur poteaux, viennent s'appuyer les demi-fermes qui donnent sa forme à la toiture. Les murs extérieurs sont soit remplis de torchis sur pans de bois, soit faits de pierre. Récemment, la brique creuse ou du bac acier ont parfois remplacé ces matériaux locaux. Les toits, conçus à l'origine pour le chaume de seigle, sont aujourd'hui couverts de tuiles, d'ardoise ou de tôle. Tout dans la conception de ces bâtiments était adapté aux nécessités de la culture et de l'élevage. Dans la partie centrale, large et carrée, le grain était battu au fléau. Après la moisson, paille et foin étaient stockés sous le haut toit, remplissant tout le volume jusqu'au faitage. Sous les grandes avancées du toit, les travées



Avant de commencer les assemblages, chaque pièce de bois est examinée et identifiée.



Les marques de charpentier et les photogrammes vont permettre de reconstituer l'énorme puzzle.



Les tonnes de silex, de bois et de tuiles qui constituent la grange pyramidale ont été transportées de Beaulieu à Châtillon.



Sylvain et ses ruches.

Sylvain Vayssade

Né à Reims, Sylvain Vayssade a passé ses jeunes années à Paris. Après une scolarité qui ne lui a pas laissé d'impérissables souvenirs et un passage rapide en CAP horlogerie, il devient animateur dans des centres de loisirs pour adolescents et jeunes enfants, puis éducateur dans un centre d'accueil pour handicapés à Vitry-sur-Seine. A la suite de cette expérience, il reprend des études d'histoire et de géographie à l'université du Havre. C'est en Normandie qu'il découvre et apprend l'apiculture. En 1998, Sylvain s'installe avec sa famille dans le Loiret et passe le Brevet Professionnel de Responsable

d'Exploitation Agricole au Lycée agricole du Chesnoy. Après avoir été employé pendant trois saisons chez un apiculteur professionnel, il s'installe en juin 2002 comme jeune agriculteur à Pierrefitte-es-Bois. C'est l'année même de son installation qu'il s'est pris de passion pour la grange pyramidale et la charpente. Depuis trois ans, il mène de front apiculture et travail de restauration.

accueillaient les animaux pendant l'hiver tandis que de part et d'autre de la porte charrière, de petites pièces servaient de bergerie ou d'atelier. Souvent partagées par plusieurs familles, les granges pyramidales faisaient la fierté de leurs propriétaires.

L'origine de ces bâtisses, étonnantes par leurs proportions, est encore mystérieuse. En dehors du Pays Fort, il se trouverait quelques granges pyramidales en Allemagne et en Flandre. L'une d'elle figure d'ailleurs sur une toile du peintre flamand du XVI^e siècle, Pierre Bruegel. Certains croient voir dans leur forme l'influence des grandes invasions germaniques des 5^e et 6^e siècles. D'autres cherchent dans la forme pyramidale un rappel de la tente des nomades ou de la hutte néolithique.

L'apiculteur se fait charpentier

Inlassablement, Sylvain Vayssade visite les granges encore debout, apprend leur histoire, se familiarise avec leur structure. La subvention de la Région ne couvrira qu'une infime partie des frais ? Qu'à cela ne tienne, il investit le bénéfice de son exploitation et choisit de contracter des emprunts pour donner, coûte que coûte, corps à son rêve.

Après avoir ôté du bâtiment tout ce qui pouvait l'être sans toucher à la structure originelle, l'apiculteur fait intervenir un charpentier couvreur qui démonte toiture et charpente. Toutes les pièces de la grange, bois, tuiles et silex des murs, seront stockées pendant deux ans, le temps pour Sylvain de trouver un terrain adapté au remontage de la grange et de négocier les emprunts nécessaires. L'apiculteur mettra ces deux ans à profit pour consolider sa toute jeune exploitation agricole, forte de trois cent cinquante ruches et pour s'initier à l'art de la charpente. De 2002 à 2004, dès la fin de la saison apicole, il rejoint l'entreprise de François Le Bars, compagnon charpentier à Oizon, près d'Aubigny-sur-Nère, dans le Cher. Avec lui, Sylvain restaurera la charpente de deux tourelles d'un château du 14^e siècle dans le Poitou. Passionné, humble et patient, il apprend à une vitesse phénoménale et devient vite un très bon apprenti charpentier. Quand en 2004, François Le Bars mets la clé sous la porte, Sylvain lui propose de mener avec lui l'aventure du remontage de la grange et l'embauche pour une période d'un an.

Le chantier débute en plein hiver à Châtillon-sur-Loire, un village dynamique et



Sur une épure sont inscrites toutes les dimensions de la grange à reconstruire. Puis chaque pièce est retaillée, les tenons et les mortaises retracés avant l'assemblage des fermes au sol (ici avant levage).



Le jour du levage, portées par le bras d'une grue, les fermes quittent unes à une les sol.

touristique, limitrophe de la commune d'origine de la grange. Le terrain acheté par Sylvain est situé à la sortie du village, dans une zone d'habitat diffus entourée d'espaces agricoles non constructibles. Une petite rivière prend sa source à quelques mètres et longe le terrain avant de se jeter dans la Loire voisine. Sylvain voit comme un bon présage que ce terrain ait autrefois accueilli l'atelier d'un charpentier réputé dans la région. Les fondations et la dalle de béton qui subsistent sont de l'exacte dimension de la grange pyramidale ! La procédure d'obtention du permis de construire demande presque un an. Au printemps 2004 enfin, François et Sylvain se lancent dans ce qui sera sans doute la plus belle aventure de leur vie.

«À l'amitié et à la poésie»

Après avoir construit un atelier de bois pour accueillir les outils et les machines nécessaires, les premières tâches consistent à trier les pièces de chêne, à repérer leur fonction dans la charpente, à estimer leur état. Pour cela, Les marquages réalisés par le charpentier au démontage et les centaines de photographies prises de la charpente sont une aide précieuse. L'épure du bâtiment est



Le travail d'assemblage prend tout son sens le jour du levage.



Vue d'ULM du chantier de reconstruction. Une ferme est assemblée au sol à l'endroit même où sera remontée la grange.



les fermes
taillés récu-

Sylvain peut enfin accrocher le bouquet du charpentier et dédier la grange à l'amitié et à la poésie.

une pour la faire coïncider, enfin verticale, aux mortaises de la sablière. Le même jour, le faitage est posé au-dessus des fermes. Dans le soir qui tombe, Sylvain peut enfin monter au sommet du faitage pour y accrocher le bouquet du charpentier et dédier la grange «à l'amitié et à la poésie».

Bientôt le miel de la grange pyramidale

Quelques jours plus tard, le village fête son comice agricole et plus de trois cents personnes viendront découvrir la grange enfin debout. Pour l'occasion, Sylvain a créé une étiquette de miel ornée du dessin de la grange. Depuis, il accueille chaque samedi des dizaines de curieux et d'amateurs de bel ouvrage, venus de la région entière pour admirer l'ossature de la grange pyramidale. Autour du squelette enfin reconstitué du bâtiment, une véritable animation naît peu à peu, des visiteurs des Journées du Patrimoine à l'installation d'un marché de producteurs. La grange n'a encore ni murs, ni toit mais est déjà en passe de devenir un monument majeur du Châtillonnais. Si le bâtiment est désormais sauvé, il n'est pas encore tout à fait à l'abri. Il reste à l'apiculteur à installer les demi-fermes de croupes et les chevrons. La couverture est prévue en petites tuiles de pays et les murs extérieurs retrouveront leurs pans de bois et leur torchis d'origine. Bientôt, à nouveau intègre, la grange pyramidale accueillera la miellerie de Sylvain. Le miel qui y sera produit aura, n'en doutons pas, un goût bien particulier, celui de la passion et du rêve. ■

ensuite réalisée. Ce grand dessin tracé sur une large planche donne toutes les mesures de la grange. Les dimensions des quatre fermes en U renversé y sont portées. Ce sont les poteaux de ces fermes, posés sur des sablières, elles-mêmes soutenues par des bases de pierre, qui supporteront le poids de la charpente et de la couverture. Les deux charpentiers vont dans un premier temps s'atteler à l'assemblage des fermes. Une à une, les quatre fermes sont montées au sol, les tenons et les mortaises sont retaillés, les pièces endommagées sont remplacées par du bois neuf ou ancien. Une fois assemblés et ajustés, les fermes sont à nouveau démontées et stockées sous des tôles. Le faitage puis les demi-fermes sont à leur tour assemblés puis démontés. Les murets de silex sont mis en place sur la chape et reçoivent les sablières. Le levage est fixé à un samedi du mois de juillet 2005. Dès le matin, une dizaine d'amis, tous plus ou moins du métier, ont rejoint Sylvain sur le chantier. La grue louée pour l'occasion lève chaque ferme une par

Pour en savoir plus

- **Bernardin-Benetry Béatrice**, Les granges à charpente sur poteaux du Pays Fort, *Ecole d'Architecture de Paris-La Défense, Paris, 2000.*
- **Hugoniot Jean-Yves**, Maisons paysannes en Berry, *Editions Royer, 1994.*
- **C.A.U.E. du Cher** Restaurer en Pays For t Sancerrois, Habitat traditionnel du Cher, 2^e trimestre 1984.



pour mémoire, le Centre de Formation de Maisons Paysannes de France est intervenu sur une grange pyramidale dans le même secteur, à Vailly sur Saultre (Cher) en 2000 lors d'un stage sur le torchis pour remplissage de pans de bois.

Cf. n° 137 p. 2 à 4.



L'équipe de levage.

1^{ère} rencontre nationale «Bâti agricole et paysage»

L'évolution des techniques de production agricole et la baisse du nombre d'exploitations en activité rendent le bâti agricole disponible. Pour quelles activités le réhabiliter ? Faut-il le préserver à l'identique ou le faire évoluer ? Faut-il le laisser à l'abandon ou le détruire ? Que penser des nouvelles constructions ? Peut-on aujourd'hui construire un bâti de qualité, s'intégrant pleinement dans le paysage ? Telles étaient les grandes et ambitieuses questions posées, préliminairement à ces rencontres.

POUR LA PREMIÈRE FOIS étaient réunis pendant ces deux jours des architectes, des représentants des services de l'État, des associations de sauvegarde, des agriculteurs pour discuter de ce sujet, trop longtemps oublié à l'image des bâtiments eux-mêmes.

La première table ronde portait sur la

mutation des espaces agricoles est partie tous azimuts, vue la largesse du sujet. On s'est même interrogé sur le regard que l'on doit porter sur les paysages. N'était-ce pas finalement Auchan ou Carrefour qui le modelaient à travers la promotion du camembert, comme le soulignait M. André Fleury, agronome et professeur à l'école du paysage de Versailles. Un paysage donc construit hors des agriculteurs et hors des ruraux. Néanmoins, le débat était lancé et des propositions étaient énoncées. J'en relèverai : «Le remembrement ne peut-il pas être une solution au maintien de certaines exploitations.» Mais, comme la solution n'est jamais noire ou blanche, ce sujet opposait très vite des détracteurs : risque de ruissellement, arrachage des haies...

Des enjeux contradictoires que l'on a déjà commencé à percevoir dès l'introduction d'ouverture de M. Gérard Lebourdais de la sous-direction des soutiens aux territoires et aux acteurs ruraux au ministère de l'Agriculture. Ce dernier montrait les difficultés de mettre en application les textes de la loi sur le développement des territoires ruraux, notamment dans la remise en route de petites carrières pour retrouver des matériaux destinés à la restauration, mais qui provoquent des trous dans le sol. Ce dont ne veut pas le ministère de l'Ecologie... Deux à trois mois risquent d'être encore nécessaires pour trancher sur le volume d'extraction «permis» et ne pas balayer d'un coup tous les efforts menés par

22, 23 septembre, à Savigny-le-Temple (77), Maisons Paysannes de France lance l'évènement



La conclusion des Rencontres a été confiée à **Sylvie Lecalvez** de l'excellent «Village Magazine». Nous donnons ici de larges extraits de son travail.



Table ronde.....



PROGRAMME

JEUDI 22 MATIN

Une richesse paysagère en pleine mutation

- ♦ Accueil et Ouverture en présence de Monsieur Moulinier (Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales), M. Fontaine (président de M.P.F.), M. Siatat (président du CAUE 77), M. Cuyper (président Chambre d'agriculture 77) et M. Mouton (maire de Savigny le Temple).

- ♦ Exposé : Définition du bâti agricole (M. Thiébaud, architecte du patrimoine).

- ♦ Table ronde animée par Boris Safronoff (Maisons Paysannes de France).

Participants : M. Fleury (INRA/ école du paysage de Versailles), M. Ronssin (Propriété privée rurale), M. Boudignat (agriculteur), M. Arnault (Eaux et Environnement Conseil Général 77), M. Lemoine (Commission Espace et Aménagement, chambre d'agriculture 77).

- ♦ Débat avec le public.

11h45 Présentation de la nouvelle édition «Maisons traditionnelles en Brie» (Mme Achcard).

- ♦ Visite d'Etudes : la ferme de Coulevrain (M.Thiébaud).

JEUDI APRES MIDI Y a-t-il encore des activités possibles dans le bâti ancien ?

- ♦ Ouverture par Monsieur Clément (Direction de l'Architecture et du Patrimoine).

- ♦ Exposé : L'étude d'Habitat et Développement : Mme Le Marec avec présentation d'un cas plus précis.

- ♦ Exposés : les cas d'études : la maison Folle (M Leclerc architecte), les PNR et la réutilisation du patrimoine (Mme Chiappero, PNR Brenne), l'inventaire du bâti agricole en 1965 (M. Caron, statisticien DRAF Hte Normandie).

- ♦ Table Ronde : Jean-Marie Vincent (Conservateur honoraire du patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication).

Participants : M. Thoretton (architecte du patrimoine), M. Caron, M Gérard (SDAP 77), Mme Le Marec, Mme de Vignerol (propriétaire), M. Bourgin (conservateur écomusée), Mme Chiappero.

- ♦ Débat avec le public.

- ♦ Fin de la première journée et cocktail.

les écologistes pour lutter contre les grandes carrières industrielles à granulat et, dans le même temps satisfaire les besoins de restauration sans aller chercher de la lauze en Italie ou du marbre en Chine.

La loi Urbanisme et Habitat semble être une avancée pour la reconversion des bâtiments agricoles mais là encore M. Bruno Ronsin, directeur de la Propriété agricole, n'a pas manqué de faire remarquer que cette réaffectation profitait surtout à des collectivités ou à des associations qui récupéraient des bâtiments délaissés par l'agriculture et qui pouvaient ainsi se faire valoir par une opération publique coûteuse en argent. Elle ne permettait pas aux propriétaires bailleurs de prendre soin de leur bâti tant les coûts de fermage étaient dérisoires. Des propriétaires qui donc, dès qu'ils ne sont plus en mesure financièrement de faire les travaux, laissent aller leur bâti à la ruine ou finissent par le vendre au plus offrant.

40 ans après

Il manque un recensement précis sur la situation actuelle du bâti agricole qui permettrait d'engager une vraie stratégie. Quelle part de bâti encore en ruine ? Quel pourcentage est ré-employé pour du résidentiel de loisir, pour du locatif permanent, pour des projets culturels ?

La principale étude, présentée par M. Jacques Caron, statisticien au ministère de l'Agriculture, et qui sert de référence, date de 1965, et elle a bien du mal à trouver une suite. Mais à la louche, il semble que l'on puisse encore intervenir sur 30 % des bâtiments agricoles soit à peu près 3 millions de spécimens et on estime que 65 000 nouveaux bâtiments agricoles sont délaissés chaque année.

Les prix de vente du bâti agricole s'envolent et il semble que c'est trop souvent le résidentiel temporaire qui l'emporte. On sent pourtant une volonté croissante des élus de s'emparer de cette question. L'exemple de l'équipement culturel de Villeneuve d'Ascq présenté par , architecte, en est une superbe illustration.

Mme Audrey Le Marec de la Fédération habitat et développement nous en a cité d'autres : un commerce alimentaire dans le Doubs, une maison des associations en Seine-Maritime, un café avec logement HLM dans l'Aveyron, une salle d'animation et de projection dans la Loire, un corps de ferme dans La Nièvre transformé en résidence pour adultes handicapés. Le choix s'est fait avant tout pour éviter de délaissier un bâtiment ancien



jksqjkdqjdsfk

pour en construire un neuf à côté. Une sorte de recyclage ?

Mme , agricultrice entendant ces exemples s'est inquiétée : tout cela est bien, mais ce ne sont plus des agriculteurs. Elle fut en partie rassurée car des jeunes agriculteurs, mais aussi des artisans souhaitent se réinstaller dans ce bâti ancien. Faut-il encore qu'ils aient les moyens ou que des dispositifs tremplins leur permettent de le faire. «Des ateliers relais ? Des fermes relais ?», le débat n'est pas allé jusque-là.

La patrimonialisation croissante des esprits (pardonnez-moi l'expression) mène parfois à privilégier la forme au fond. Elle consiste surtout à faire du systématique en matière de restauration : mettre les pierres ou les poutres apparentes, faire une pale copie de l'ancien sans en retrouver le sens.

On crée ainsi de nouveaux standards du patrimoine sans repenser globalement le lieu et le territoire dans lequel ils s'inscrivent.

De plus, certains points posent questions. À côté des pierres et du bois, combien de

granges transformées en habitat locatif ont des fenêtres en PVC ? L'habitabilité est souvent privilégiée à la qualité patrimoniale. Comme l'a très bien dit jeudi matin Pierre Thiébaud architecte du patrimoine et délégué de Maisons Paysannes de Seine-et-Marne.

Que faut-il faire alors pour préserver la qualité patrimoniale ? Certains participants soulignaient la difficulté de pouvoir adapter du bâti ancien aux nécessités énergétiques, bref d'adapter les enjeux de modernité à la préservation du patrimoine ? Un architecte confessait effectivement manier la chèvre et le chou. Savoir repérer ce qui faisait vraiment l'originalité ou la banalité d'un bien pour pouvoir ensuite faire des choix.

Faut-il muséifier le patrimoine, le transporter et le mettre sous cloche pour le conserver ? Si à travers l'expérience de l'écomusée de Savigny-le-Temple, on voit bien que cette initiative a permis de sauver un patrimoine, il ne doit rester qu'un exemple, inscrit dans une stratégie de pays au service d'une pédagogie active et être adopté quand plus aucune autre

solution n'est possible.

Cela ne peut pas être la réponse à la disparition du patrimoine dans son ensemble. Marc Gérard, inspecteur des sites, a bien montré aussi, pour la conservation du patrimoine, l'intérêt des mesures de classement de l'État, des protections ponctuelles mais aussi des protections d'ensemble dans le cadre de



La Ferme d'en haut, Villeneuve d'Ascq

AGENCE COURTHA

VENDREDI MATIN

Le parcours du combattant

- ♦ Accueil et Ouverture.

- ♦ Témoignage : M. et Mme Seingier.

- ♦ Présentation du guide de reconversion du bâtiment agricole (Mme Levet DDE 77).

- ♦ Table ronde : Christophe Trehet (Journaliste Transrural).

Participants : M. de La Bretesche (Journées Juridiques du Patrimoine), M. Heude (fondation du patrimoine), M de Boismenu (FNSAFER), Mme Nissolle (Pact Arim).

Interventions : M. de Boismenu.

- ♦ Exposés : Technique (Marie Chabenat, Centre de Formation et de Perfectionnement MPF), Urbanistique (Mme Levet) et Juridique.

- ♦ Débat avec le public.

- ♦ Conférence - Démonstration de savoir-faire par le Centre de Formation et de Perfectionnement.

VENDREDI APRES MIDI

La qualité architecturale et paysagère dans le bâti agricole

- ♦ Diaporama : M. Cividino (CAUE 45).

- ♦ Table Ronde : Luc Barré (architecte DPLG).

Participants : M. Ambroise (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche), M. Cividino, Mr/Mme Eyermann (enseignant lycée agricole), M. David (capex), M. Boeglin (agriculteur) + M. Marinos (Ministère de la Culture et de la Communication).

- ♦ Débat avec le public.

- ♦ Synthèse Générale : Mme Le Calvez (Villages Magazine).

- ♦ Clôture des rencontres.

zones de protection du patrimoine et du paysage. Les fameuses ZPPAUP dont on a beaucoup reparlé le deuxième jour*.

À côté de la ZPPAUP, il existe aussi dans le cadre des PLU des possibilités parfois moins lourdes à travers l'article L 123 de protéger des sites en prenant des dispositions spécifiques de protection qui seront soumises à autorisation et à l'avis des architectes des bâtiments de France. Le rôle des élus est dans tous les cas extrêmement déterminant, et ce de plus en plus avec la décentralisation...

Dans ce contexte d'hyper-patrimonial-

menter le nombre d'architectes du patrimoine rural installés en libéral, à côté des CAUE et des Architectes des Bâtiments de France.

Former aussi aux techniques, faire en sorte que des artisans conservent ou réapprennent les savoir-faire traditionnels. M. Gabriel David, chargé de la formation à la CAPEB, l'a présenté. C'est en formant des artisans et des experts à ces techniques que les artisans pourront défendre eux-mêmes, sans peur, l'utilisation, la mise en œuvre de matériaux naturels. La percée des matériaux écologiques est d'ailleurs bienvenue pour faire naître des vocations chez les jeunes.



Maison du Parc National de la Brenne.

PH: BIERE.

sation, où tout le monde prétend s'intéresser aux vieilles pierres, le déficit de connaissances semble pourtant énorme.

Avant, on ignorait le patrimoine, maintenant on applique des standards sans aucune connaissance sur ce qui a conduit à telle ou telle réalisation. N'y a-t-il pas une incapacité de compréhension du bâti ? De son essence ? De sa vie propre ?

La perte de l'usage d'origine pour un nouvel usage doit s'accompagner de réflexion voire de formation. Ce sera sans doute l'une des missions que devront renforcer encore les associations comme Maisons Paysannes qui doivent pour cela continuer de s'ouvrir au plus grand nombre et non aux seuls convaincus. Le centre de formation des Maisons Paysannes de France répond bien à cette demande. M. Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine au ministère de la Culture, a montré l'enjeu de former les architectes aux questions spécifiques du patrimoine rural, mais aussi d'aug-

Il ne peut y avoir de patrimoine que s'il est vivant

C'est l'un des grands challenges que l'on a pu discerner pour les collectivités publiques. Il faut donc soigner les documents d'urbanisme, éléments d'identité locale, réfléchir à leur protection et faire partager tous ces travaux à la population. Pour cette si lourde tâche, il a été rappelé que les élus ne sont pas seuls même si, comme les particuliers, ils ne savent pas toujours très bien où sont les conseillers...

Les organisateurs souhaitent montrer les blocages, les difficultés, le véritable parcours du combattant lorsqu'il s'agit de transformer une grange en habitation. Néanmoins, la réglementation évolue. Et c'est d'ailleurs parce qu'elle évolue vite qu'elle est obscure et encore trop méconnue. Mme Levet, de la DDE et Me Alain de la Bretesche, président des Journées Juridiques du Patrimoine au Sénat, dans leur propos, ont bien

montré les évolutions législatives favorables aux porteurs de projet. La loi SRU du 13 décembre 2000, la loi Urbanisme et habitat du 3 juillet 2003, la loi DTR du 28 février 2003 permettent de diversifier les activités dans les bâtiments agricoles. Les batailles engagées par les associations se gagnent peu à peu. L'évolution du statut de ruine en est un exemple. Aujourd'hui il suffit de 4 murs pour demander un permis de construire. C'est l'avis quasi unanime des intervenants de la table ronde.

M. Jacky Heude de la Fondation du patrimoine ou Mme Anne Nisole du Pact Arim soulignent qu'il est plus facile aujourd'hui qu'hier d'être accompagné dans son projet de reconversion d'un bâtiment agricole en locatif, à condition de suivre une méthode rigoureuse. Mais tous les problèmes ne sont pas pour autant réglés.

Comme le soulignait l'un des participants, « la difficulté n'est pas tant dans la reconversion que dans le fait d'avoir les moyens d'entretenir le patrimoine. » Les aides se font le plus souvent sous forme d'avantages fiscaux... Et quand on n'est pas imposable, la chasse à la subvention semble réservée aux seuls initiés.

Jeudi, il a aussi été soulevé que le fait de galérer 10 ans de sa vie pour restaurer un patrimoine, suant sang et eau, pour se voir payer l'impôt sur la fortune n'est pas encourageant non plus.

À travers ces changements d'usage, la campagne risque un nouveau mitage. Faudra-t-il, en effet, habiter dans toutes les anciennes granges ? Car qui dit transformation de granges en maison dit route goudronnée, pylônes électriques, assainissement et pourquoi pas lampadaires. La question est posée, la réponse est loin de faire consensus. Ira-t-on jusqu'à considérer que l'on va trop loin dans le sens de cette transformation des bâtiments agricoles en habitation ? N'y a-t-il pas un risque avec la pression foncière croissante de voir les agriculteurs plus tentés par la solution lucrative de transformer un bâtiment agricole devenu un peu obsolète, en logement, plutôt que de l'adapter, le transformer pour qu'il conserve sa vocation agricole ?

Parallèlement, dans les régions d'élevage, certains agriculteurs préfèrent ne pas rendre habitable la grange voisine pour ne pas prendre le risque qu'un nouveau voisin qui s'insurge contre les nuisances, odeur de cochons ou bruit des cloches des brebis... Me Alain de la Bretesche, suite à l'évolution des textes sur le statut de ruine, propose que l'on puisse imaginer une convention foncière avec la commune. En effet, pourquoi interdire à quelqu'un d'habiter dans une grange isolée s'il ne demande rien à personne, se sert de son puits et a une éolienne pour l'énergie ?

Mais qui dit que son frère, son fils un jour ne demandera pas le raccordement ? La convention



Reconversion d'un bâtiment d'élevage en (Tarn-et-Garonne).

PH: BIERE



Bergerie.....

CUE 6



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

IMM: F. LUC - PH: BIERE

Petit glossaire

PVC : polychlorure de vinyle.

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

PLU : Plan local d'urbanisme.

CAUE : Conseil en architecture urbanisme et environnement.

CAPEB : confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

DDE : direction départementale de l'équipement.

SRU : solidarité renouvellement urbain.

DTR : développement des territoires ruraux.

PACT-ARIM : mouvement pour l'amélioration de l'habitat (Propagande et Action Contre leTaudis - Associations de Restauration Immobilière).

FNSAFER : Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.



pourrait alors prévoir des accords écrits avec la commune. Car pour Me Alain de la Bretesche, s'il y a des théologiens anti-mitage à tout crin, cette solution de reconquête du bâti ancien n'est-elle pas une alternative à la France du tout pavillon ou du tout lotissement. M. de Boismenu de la FNSAFER nous démontrait d'ailleurs que c'est davantage les pavillons qui contribuent au mitage. Sur 200 000 pavillons construits 150 000 sont bâtis hors lotissement...

Entre le beau et l'utile

C'est ici que se situait le débat de la dernière table ronde consacré à notre architecture agricole contemporaine. Qu'est ce que le beau ? Est-ce que le beau de tout de suite sera forcément le beau de demain ? Est-ce que ce n'est pas du fonctionnel d'hier qui fait le beau d'aujourd'hui ?

Être moderne n'est pas l'apanage du XXI^e siècle. Dans notre société qui a une profusion de moyens, où les normes d'hygiène, la réglementation ont une incidence directe sur l'architecture, où les projets agricoles se voient dans le meilleur des cas à l'échelle de dix ans (le temps de la garantie décennale, le temps maximum de visibilité d'un type de production), les architectes essaient surtout de concevoir des « enveloppes » en cohérence avec les paysages. Des enveloppes vides mais intégrées, dans lesquelles l'agriculteur, au gré de la conjoncture, adaptera les aménagements et l'usage. Les normes, parce qu'elles sont forcément le fruit de compromis et de moyennes, génèrent très vite leur part d'effets négatifs. Par exemple, la distance de 100 m qui sépare toute habitation d'un bâtiment agricole ne contribue-t-elle pas là encore au mitage ?

Quelle marge de manœuvre reste-t-il à ceux qui doivent concevoir les bâtiments ? Les matériaux utilisés, leur capacité à être recyclés devraient faire la différence dans les prochaines années. Le bois concurrence déjà l'acier. Certains préconisaient le recours à un bâti éphémère. On a besoin d'un silo pour 20 ans, faisons-le avec des matériaux facilement recyclables et non plus avec des milliers de tonnes de béton.

D'autres participants, dans la salle, ont souligné que l'on pouvait très bien déjà résoudre une bonne partie de l'intégration paysagère des bâtiments neufs grâce à un large travail sur la polymétrie et les couleurs.

À l'interrogation d'hier d'un participant quant à « la préservation d'un régionalisme dans les constructions neuves », la réponse fut plutôt oui : choix des matériaux, des couleurs... sans pour autant tomber dans le pastiche.

Mais, le véritable enjeu pour les bâtiments contemporains agricoles ne réside pas seulement dans l'utilisation de tel ou tel matériau mais plus

encore dans celui, plus délicat, qui consiste à retrouver le sens du projet. M. Régis Ambroise du ministère de l'Agriculture l'a largement souligné. « Mesdames, Messieurs qui êtes des passionnés du patrimoine, l'appel vous est lancé. Ne vous contentez pas de refaire du neuf avec de l'ancien mais retrouvez les traces de la pensée du projet pour aider nos contemporains dans cette lourde tâche ».

En effet, ce qui reste du patrimoine que nous admirons aujourd'hui est ce qui avait été pensé hier. L'édifice était une œuvre, fruit d'un mélange entre la fonctionnalité et l'esthétisme. C'était un signe extérieur de reconnaissance et de richesse pour celui qui le réalisait.

Aujourd'hui, c'est davantage la taille du tracteur que l'on admire que la réalisation du bâti. Mais les temps risquent de changer. Avec la réduction des énergies et la demande en matière de développement durable (l'eau, le paysage, les transports), la société civile risque d'être plus exigeante vis-à-vis de l'agriculture.

Le délégué des Maisons paysannes de l'Ardeche disait hier : « Il faut s'adapter à la modernité, mais à quelle modernité ? À quelles contraintes ? Sans nul doute aux contraintes énergétiques. Les matériaux utilisés devront en tenir compte. »

Les agriculteurs, s'ils veulent retrouver une image positive auprès du reste de la population et une reconnaissance, ne devront pas sous-estimer l'effort qu'ils devront faire pour éliminer les pollutions visuelles. Pas étonnant que les premiers à s'en soucier soient les viticulteurs et les agriculteurs recevant du public. Le CAUE du Loiret a eu encore bien du mal à recenser les 50 sites qu'il nous a présentés.

L'architecture est un lieu central pour le paysage, le lieu vers lequel le regard se tourne. Plus que jamais, seront utiles des lieux de débats pour les amoureux du patrimoine, les artisans, les historiens, les architectes, les paysagistes, les ethnographes, les propriétaires, les agriculteurs, les collectivités locales pour mettre en œuvre des projets qui sauront marquer leurs temps.

Que conclure vraiment ? Rien. On ne conclut pas puisque le sujet est en perpétuelle évolution et de prochaines Rencontres sont d'ores et déjà envisagées. L'échange que l'on entretient avec le passé, le regard en perspective, la pensée qui croise les réalisations d'hier avec celles de demain peut garantir un mieux vivre. Mais attention à ce que l'avenir du patrimoine de la campagne ne soit pas décidé en dehors des acteurs qui l'habitent, reléguant celui-ci à l'unique statut de musée. Le patrimoine rural reste un laboratoire où s'expérimentent des pratiques. Nous devons être non plus seulement les gardiens du passé, mais aussi les guetteurs du futur. ■